

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 08 AVRIL 2024 à 18 HEURES 30**

Le mardi deux mille vingt-quatre le LUNDI 08 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

**Présents :** ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy, BOURGEOIS Gérard, JEAN Marylène, JAUMOTTE Ghyslaine, CROSET Bertrand, GAGNAIRE Serge , LAZARE Florent, JEAN Fabien, FABRE Isabelle, LORENZI Magali, BLAISE Marine

**Procurations :** SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe à LORENZI Magali, DE LUCA Cécile à JEAN Marylène

**Absents :**

**Secrétaire :** MACHUROT Suzy

**DECISION DU MAIRE**

**N°03/2024 du 20 Février 2024 ó CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES EXTINCTEURS ET MATERIELS DE SECOURS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX AVEC LA SOCIETE DESAUTEL**

Le contrat de maintenance est signé pour un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 renouvelable par tacite reconduction. La maintenance des extincteurs est au prix de 14 euros et celle des BAES 10 euros par an.

**N°04/2024 du 20 Février 2024 ó RENOUELEMENT D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL**

Renouvellement de la concession THOME pour une durée de 30 ans à compter du 14 juin 2024 pour 540 euros

**N°05/2024 du 6 Mars 2024 ó CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DE L'ASCENSEUR DE LA BIBLIOTHEQUE AVEC LA SOCIETE OTIS**

Le contrat de maintenance est signé pour une durée de 2 ans, renouvelable 3 fois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Le coût annuel de cette maintenance est de 1657.30 euros H.T. pour des visites régulières espacées au maximum de 6 semaines.

**N°06/2024 du 7 Mars 2024 ó SUBSTITUTION D'UNE CONCESSION PAR TRANSMISSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL**

Conformément aux dispositions testamentaires de Monsieur Gilbert RUEL, son fils Frédéric RUEL devient titulaire de sa concession à compter du 20 février 2024.

**N°07/2024 du 21 Mars 2024 ó REPRISE DE LA CONCESSION ATTRIBUEE A MONSIEUR LAURENT CONSTANT DANS LE CIMETIERE COMMUNAL**

Reprise de la concession au nom de Laurent CONSTANT, arrivée à échéance le 21 octobre 2006 et n'ayant pas été renouvelée.

**N°08/2024 du 21 Mars 2024 ó REPRISE DE LA CONCESSION ATTRIBUEE A MONSIEUR MAURICE DUCHESNE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL**

Reprise de la concession au nom de Maurice DUCHESNE, arrivée à échéance le 28 MAI 2011 et n'ayant pas été renouvelée.

**N°09/2024 du 21 Mars 2024 ó REPRISE DE LA CONCESSION ATTRIBUEE A MONSIEUR ROGER RICHARD DANS LE CIMETIERE COMMUNAL**

Reprise de la concession au nom de Roger RICHARD, arrivée à échéance le 13 Avril 2013 et n'ayant pas été renouvelée.

**N°10/2024 du 21 Mars 2024 ó REPRISE DE LA CONCESSION ATTRIBUEE A MONSIEUR GUSTAVE SAMAILLE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL**

Reprise de la concession au nom de Gustave SAMAILLE, arrivée à échéance le 26 Avril 2014 et n'ayant pas été renouvelée.

**N°11/2024 du 21 Mars 2024 ó REPRISE DE LA CONCESSION ATTRIBUEE A MONSIEUR ALEXIS VILLON DANS LE CIMETIERE COMMUNAL**

Reprise de la concession au nom de Alexis VILLON, arrivée à échéance le 10 octobre 2013 et n'ayant pas été renouvelée.

**N°12/2024 du 27 Mars 2024 ó EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Non préemption des parcelles Section AB n°1393, 1395 et 1397 appartenant à la SCI ALIKI

## **DELIBERATIONS**

### **N° 1 ó Vote des taux d'imposition 2024**

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2024.

Fixe le taux d'imposition des trois taxes suivantes pour l'année 2024 :

- |  |         |
|--|---------|
| - Taxe d'habitation résidences secondaires | 12,88 % |
| - Taxe foncière bâtie                      | 26,20 % |
| - Taxe foncière non bâtie                  | 56,00 % |

### **N° 2 ó Vote du Budget Primitif 2024 du Budget Principal**

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Le budget est en équilibre :

- |                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| - Section de Fonctionnement : | 2 401 414.22 p |
| - Section d'investissement :  | 1 719 074.67 p |
| Total                         | 4 120 489.89 p |

### **N° 3 ó Affectation du résultat Budget Annexe Station-Service Communale**

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Il n'est pas nécessaire d'affecter de somme au compte 1068 puisqu'il n'y a pas de déficit d'investissement. Il est cependant décidé d'affecter la somme de 10 000 euros afin de financer de futurs projets d'investissement.

#### **N° 4 ó Vote du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Station-Service Communale**

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Le budget est en équilibre :

- Section de Fonctionnement :	762 968.75 ¤
- Section d'investissement :	29 367.93 ¤
Total	792 336.68 ¤

#### **N° 5 ó Affectation du résultat Budget Annexe Camping Piscine**

Affectation de 45 982.19 euros au compte 1068 : excédent de fonctionnement pour financer une partie de l'investissement de 2024

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **N° 6 ó Vote du Budget Primitif 2024 Budget Annexe Camping Piscine**

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Le budget est en équilibre :

- Section de Fonctionnement :	171 427.17 ¤
- Section d'investissement :	100 982.19 ¤
Total	272 409.36 ¤

#### **N° 7 ó Vote des Subventions aux Associations 2024**

Le total des subventions versées est de : 30 600 ¤

Messieurs TORELLI et SAINT CLAIR SPROUL BOLTON, Présidents d'une association et Monsieur JEAN trésorier, n'ont pas pris part au vote

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

#### **N°8 ó Convention communale de coordination de la police municipale de Villes sur Auzon et des forces de sécurité de l'Etat**

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Une convention va être signée afin d'officialiser les missions réparties entre les forces de sécurité de l'Etat (principalement Gendarmerie de Mormoiron) et la Police Municipale de la commune. Elle précisera la nature et les lieux d'intervention de la PM et les modalités selon lesquelles ces interventions seront coordonnées avec celles des forces de l'ordre de la sécurité de l'Etat.

#### **N° 9 ó Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la fondation 30 Millions d'Amis**

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ces campagnes de stérilisation réalisées depuis 2019 en partenariat avec la fondation 30 millions d'amis et l'association Chat Urge permettent d'éviter que les chats errants ne se reproduisent et prolifèrent dans le village.

Cette année, la campagne concernera la stérilisation de 15 chats pour un montant de 675 euros.

**N°10 ó Convention pour la participation d'intervenants extérieurs réguliers rémunérés à l'enseignement de la natation scolaire**

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Cette convention signée par la Mairie de Villes sur Auzon et le Directeur Académique de l'Education Nationale définit l'organisation et les obligations de chaque partie dans le cadre de l'apprentissage de la natation pendant le temps scolaire.

La commune s'engage à mettre à disposition le bassin de la piscine municipale sans public, et à rémunérer deux maîtres-nageurs. Les enseignants doivent veiller à avoir le nombre d'encadrants agréés prévu selon l'effectif de la classe et pratiquer l'enseignement de la natation.

FAIT A VILLES-SUR-AUZON, le 08 Avril 2024

Le Maire,

Frédéric ROUET